

# LA DÉONTOLOGIE

Du grec *déon*, *déontos*, qui signifie « ce qui est nécessaire, ce qui est opportun, ce qui convient dans telle ou telle situation » et de *logos* : « la parole, la raison, l'étude », **la déontologie représente l'ensemble de ce que doit faire ou ne pas faire le professionnel avec ceux qui dépendent de lui.** On pourrait assimiler la déontologie à la **conscience professionnelle**, aux **devoirs** et **obligations**.

La déontologie est inséparablement liée à :

- **La dimension professionnelle.**  
C'est dans le cadre d'une profession donnée seulement que le concept prend son sens : **ce qu'il faut faire ou non, la façon dont il faut le faire afin de rester en accord avec ce que l'on attend d'une profession et donc, rester digne de l'exercer.** Ce qui suppose que la profession comporte en effet une **dignité intrinsèque**. *Par exemple, il ne saurait y avoir de déontologie de l'esclave ou de l'ouvrier surexploité. En revanche, un médecin qui refuserait de soigner un patient sous prétexte que celui-ci n'a pas d'argent pour le payer contreviendrait gravement aux exigences professionnelles qui lui incombent.*
- **Une certaine supériorité de statut, et par là même d'exigence.**  
*Une déontologie ne s'impose que vis-à-vis de :* **le supérieur doit respecter la déontologie vis-à-vis de ses subordonnés, car c'est sa supériorité même qui l'astreint ceux qui dépendent du professionnel.**  
De manière générale, **toute déontologie suppose un rapport hiérarchique parcouru exclusivement dans le sens descendant à respecter ceux qui dépendent de lui. Il faut toujours veiller à ne pas abuser de sa supériorité.**

**La déontologie du professeur d'une école publique consiste donc à exiger de lui un certain nombre de comportements vis-à-vis de ses élèves et à en interdire d'autres, afin de rester en accord avec les exigences de la dignité supérieure de son métier.**

La faute professionnelle majeure d'un point de vue déontologique serait la corruption : faire passer ses intérêts avant l'intérêt général auquel il est voué.

***NB : la déontologie n'est jamais synonyme de soumission inconditionnelle à son supérieur hiérarchique. La déontologie d'un enseignant du public lui demande impérativement d'être et d'agir conformément à ce qui le rend digne d'être un professeur fonctionnaire. Elle l'oblige à exercer sa dignité vis-à-vis de ses élèves (et non vis-à-vis de ses supérieurs hiérarchiques). Il existe donc une déontologie du professeur vis-à-vis de ses élèves (les traiter toujours d'une manière honnête et respectueuse), comme il existe une déontologie de l'inspecteur ou du ministre vis-à-vis de leurs professeurs (honnêteté et respect également).***